

Note de la rédaction

Dans notre pays, la nifédipine et l'indométacine ne sont pas enregistrées dans cette indication. L'atosiban (Tractocile) est enregistré dans cette indication mais n'est pas commercialisé. On ne dispose pas d'étude comparative entre la nifédipine et l'atosiban.

EN BREF

➔ **Comment améliorer la xérostomie après radiothérapie?** La xérostomie, ou sécheresse de la bouche, est une complication fréquente de la radiothérapie de la tête et du cou. Une étude randomisée contrôlée par placebo en double aveugle a examiné l'efficacité et l'innocuité de la pilocarpine chez 207 patients atteints de xérostomie consécutive à une irradiation [*New Engl. J. Med.* **329**, 390-395 (1993)]. Il ressort des résultats que, par rapport au placebo, la pilocarpine, à raison de 5 mg 3 fois p.j., améliore la sécheresse de la bouche, l'inconfort et les difficultés pour parler. Les effets indésirables rapportés étaient mineurs et consistaient surtout en de la sudation; aucun effet indésirable grave n'a été rapporté dans cette étude. En Belgique, il n'existe pas de spécialité à base de pilocarpine pour usage oral. Celle-ci peut être prescrite en magistrale (nitrate de pilocarpine, 5 mg par gelule). On ne dispose pas de données suffisantes quant à l'efficacité de l'anéthol-trithione (SULFARLEM) qui est aussi proposée pour le traitement de l'insuffisance salivaire iatrogène.

➔ Selon *La Revue Prescrire* [**20**, 830 (2000)], des erreurs ont été rapportées aux Etats-Unis et en France ces dernières années, lors de la **délivrance de deux spécialités dont les noms se ressemblent**, à savoir le LAMICTAL (lamotrigine, un antiépileptique) et le LAMISIL (terbinafine, un antimycosique). Cette confusion peut être à l'origine d'un état de mal épileptique si la terbinafine est délivrée et prise à la place de la lamotrigine. La prise de lamotrigine peut par ailleurs provoquer des effets indésirables graves, notamment au niveau cutané. D'autres exemples d'erreur de délivrance suite à une confusion de dénominations de médicaments ont déjà été publiés dans les Folia de février 1994.

Une grande attention est recommandée lors de la prescription et de la délivrance de spécialités dont la dénomination peut être aisément confondue avec une autre. En cas de doute au sujet du nom d'une spécialité, il est recommandé au pharmacien de vérifier l'indication pour laquelle le médecin a prescrit le médicament.